COURTES RÉFLEXIONS DE M. LE C^TE. ***.

Cc...
F...
2...

La dispute est souvent funeste, autant que vaine.
A ces combats d'esprit craignez de vous livrer.
Que le flambeau divin, qui doit vous éclairer,
Ne soit pas en vos mains le flambeau de la haine.
Réprimez tout emportement;
On se nuit alors qu'on offense;
Et l'on hâte son châtiment,
Quand on croit hâter sa vengeance.

VOLTAIRE, Stances.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

Au Château de en Anjou, ce 13 Février 1789.

Je ne puis me refuser, Monsieur, au desir de répondre à quelques inculpations graves faites à l'Ordre de la Noblesse, par des Écrivains, d'ailleurs estimables par leurs vues patriotiques. J'ai tâché, autant que je l'ai pu, de leur donner l'exemple de la modération. Autant je suis éloigné d'approuver les atrocités que se sont permis quelques Gentilshommes Bretons, indignes de ce nom; autant je trouve injuste d'attribuer à un Corps en général les fautes odieuses de quelques individus. Si vous trouvez, Monsieur, mes Réflexions susceptibles de paroître, je vous laisse le maître de les imprimer; sinon vous les laisserez dans l'oubli, où tôt ou tard elles doivent retomber.

Je suis, etc.

A MES CONCITOYENS.

Soyez plus justes, ô mes concitoyens ! et écartez loin de vous ces haines envenimées, que des mal-intentionnés ont semé parmi vous. Ne confondez point un ordre respectable qui donna, dans tous les temps, les preuves les plus éclatantes de son vertueux patriotisme, avec les forcenés que nous désavouons, et que nous vouons à l'exécration des races futures. Enfans de la même nature, que le titre d'homme et de citoyen, devienne à nos yeux le titre le plus sacré ! Considérez ces généreux Dauphinois qui ont voulu partager avec tous leurs concitoyens, le fardeau des charges publiques ; voyez, dans presque toutes les provinces, cette foule de gentilshommes qui s'empressent de consigner dans des arrêtés, leur adhésion à des principes que dicta la sagesse. Si quelques individus paroissent encore attachés à des préjugés gothiques, plaignez-les, et ne les accusez pas. Les lumieres qui se répandent, ne vont bientôt plus leur laisser que le stérile regret de s'être mal conduits. Que les scenes odieuses de la Bretagne nous soient une le-

çon utile ; éloignons de nous tout ce qui pourroit allumer ces cruelles dissensions. Et vous, auteurs estimables, par votre chaleureux patriotisme, cessez de vous livrer à ces inculpations odieuses, qui tendroient à diviser des ordres, que tout nous fait un devoir de réunir ; cessez de dire que le civisme n'est pas la vertu favorite de la noblesse, et que le Tiers doit toujours la regarder comme son ennemie. Ces injures bannales auroient pu avoir quelque fondement dans des siecles moins éclairés ; mais, grace à la douce philosophie, qui commence à se naturaliser parmi nous, des vérités utiles ont remplacé ces axiômes de l'anarchie féodale. N'oubliez pas qu'un des membres de cet ordre que vous déprimez, fut un des premiers à faire valoir a nécessité de renoncer à toutes ces distinctions injustes, contre lesquelles vous réclamez ; et c'est au moment où il plaidoit votre cause avec les foibles moyens qu'il tenoit de la nature ; c'est au moment qu'il étoit secondé par différens membres du même ordre, dans les différentes provinces du royaume, que vous vous êtes déchaînés contre cet ordre avec le plus d'acharnement. Ah ! combien vous avez nui par-là, à la justice de la cause que vous défendiez ! que de préjugés prêts à s'éteindre,

vous avez fait renaître ! quelle défiance vous avez inspirés à des êtres flottans entre les deux partis, et que nous avions la douce espérance d'amener au sens raisonnable ! Ah ! réparez, réparez, s'il vous est possible, par une conduite plus mesurée, les maux que vous avez causés : songez que le temps presse ; déjà des lettres de convocation qui nous sont parvenues, ont fixé l'époque et le lieu où nous devons nous réunir. Quelles dispositions y porterons-nous, pour seconder les vues paternelles de Louis-le-Bienfaisant et de son immortel ministre ? Si nous continuons d'être agités de l'esprit de faction qui nous divise, aurons-nous le reproche cruel à nous faire, d'avoir fait échouer les sages projets du vertueux Necker, en perdant la seule occasion de nous donner une constitution fondés sur une base solide, dont les premiers élémens doivent être de rendre à la nation la puissance législative dans toute sa plénitude, et au monarque la puissance exécutrice, dans toute son énergie. Par-là nous réduirons les corps aristocrates, dont la puissance amphibie a causé tous nos malheurs, à la simple fonction de cour de judicature, faite pour prononcer sur la loi, sans pouvoir la changer. Nous rétablirons la

vraie cour des pairs, en constituant de nouveau ces jurés, qui, dans des temps plus heureux de notre monarchie, donnoient à chaque individu, la satisfaction d'être jugé par ses pairs, qu'il pouvoit récuser, lorsque leur façon de penser lui étoit suspecte. Nous abolirons ces illusoires enregistremens, dont ont tant abusé ces cours souveraines, qui se disoient les représentans de la nation; mais gardons-nous d'écouter les fauteurs du despotisme aristocratique, qui, dans la frayeur qu'ils ont de perdre leur puissance; veulent encore nous persuader que nous avons une constitution. Nous, jouir d'une constitution ! nous que la plus affreuse anarchie a conduits au bord d'un précipice immense, dont il ne faudra rien moins que toute notre énergie pour nous sauver ! Ah ! combien s'abusent ces aristocrates, s'ils croyent nous décevoir par leurs captieux raisonnemens ! Ils voudroient nous amener à conserver les formes anciennes, qui leur ont tant valu. Ils cherchent à nous détourner d'opiner par tête dans notre assemblée nationale, parce qu'ils savent bien que par cette sage mesure, tout artifice se trouvera confondu. Que peuvent avoir à redouter de l'artificieuse troupe anti-patriotique, douze cents représentans, tous réunis pour

concourir

concourir au bien général ? Sur-tout que les deux premiers ordres se rassurent sur le danger qu'on veut leur faire entrevoir, d'une telle constitution. Réunis à nos concitoyens du Tiers, propriétaires comme nous, ils auront le même intérêt de respecter nos propriétés. Y donner une atteinte, seroit pour eux un dangereux exemple, dont tôt ou tard ils seroient victimes à leur tour. Peut-on craindre qu'ils se réunissent contre nous? Non, la générosité de leurs procédés dans mille occasions critiques, doit nous être un sûr garant de la sagesse de leur conduite. Encore tout récemment, dans les dernieres émeutes de Rennes, ils ont agi avec une retenue, que difficilement on auroit pu attendre d'une jeunesse enflâmée par le desir de la vengeance. Si des jeunes gens nous ont donné le bel exemple, que ne devons-nous pas attendre de leurs représentans, tous choisis dans l'âge de l'expérience, et réunis pour s'occuper des plus grands intérêts qui ayent jamais été livrés à leur discussion? Craindrions-nous que pour leur donner la prépondérance, nos propres membres se réunissent à eux pour consommer notre ruine? La raison nous démontre aisément combien une pareille crainte est chimérique; et le tiers pourroit être plus justement allarmé par la crainte de la prépondérance, que pou-

roient conserver sur quelques-uns de leurs membres des gens des deux autres ordres, à qui leurs richesses et leurs faveurs pourroient donner la facilité d'en faire un si mauvais usage : mais ce qui doit rassurer le tiers à cet égard, c'est la certitude de trouver dans les deux premiers ordres, plus de voix qu'il ne leur en faudra, pour se réunir à eux et combattre tout régime oppressif qu'on voudroit établir. Pour achever de détruire le préjugé qu'on cherche à répandre, de la nécessité de délibérer par ordre, je vais présenter non des idées nouvelles, mais la série des raisonnemens que des écrivains patriotes ont produit avant moi.

Supposons les états-généraux composés de douze cents représentans, dont trois cents du clergé, trois cents de la noblesse, et six cents du Tiers : ne seroit-ce pas ouvrir une porte bien plus facile à la corruption, si l'on opinoit par ordre, puisqu'il suffiroit de s'assurer de cent cinquante et une voix du clergé et de cent cinquante et une de la noblesse? Pour s'assurer du vœu des deux ordres; et ainsi trois cents-deux votans auroient la majorité contre huit cents quatre-vingt dix-huit voix, qui, malgré leur opposition, se trouveroient liées par la majorité des deux voix des deux ordres. Introduisez le *veto* pour l'opposer à cet abus; qu'en

résultera-t-il? Que toute réforme qui, quoique nécessaire, pourra blesser le préjugé d'un des trois ordres, restera sans exécution, par la loi impérieuse du *veto*; et les états-généraux se trouveront dans l'impuissance d'opérer le bien que nous en attendons; ils se sépareront comme les derniers, sans avoir rien fait pour le bonheur de la nation; au lieu qu'étant tous réunis, et opinant par tête, quel sera l'être assez dépravé, pour oser mettre en avant toute délibération faite pour lui attirer l'animadversion d'une telle assemblée? Quelle lumiere ne jaillira-t-il pas du choc de ses diverses opinions? On pourra d'autant plus en attendre, qu'il n'y aura que les représentans instruits qui oseront se livrer aussi publiquement à discuter une opinion qui n'auroit pas l'assentiment général. La maniere lumineuse dont les questions seront traitées, formera insensiblement le jugement de ceux qui n'auroient pas encore acquis les connoissances nécessaires, pour se livrer avec fruit à ce genre de travail. On formera également des comités particuliers, pour examiner et rédiger tout objet qui pourra être le sujet des délibérations générales. Cette maniere simple et expéditive aura le double avantage d'abréger infiniment la durée de chaque tenue d'états-généraux, comme de donner à ces mêmes états-généraux les

749

moyens d'employer le plus utilement pour eux les différentes connoissances dont seront pourvus leurs membres. Tout nous fait une nécessité d'adopter des mesures aussi sages : c'est le seul moyen que nous ayons de ne pas redouter de donner à nos représentans, des instructions assez étendues, pour qu'ils puissent s'occuper avec avantage des intérêts que nous leur aurons confiés. Un pouvoir trop limité s'opposeroit à toute espece de régénération.

Puissiez-vous, ô mes concitoyens ! parvenir promptement à ce but d'écrire ! Mais songez que l'union peut seule vous le rendre facile. Abjurez donc tout esprit de corps qui pourroit y mettre obstacle ; ne vous livrez plus à ces personnalités offensantes, qui, en révoltant l'amour-propre des corps, finit par les rendre irréconciliables ; et puissiez-vous vous répéter sans cesse à vous-même, d'après le vertueux Thomas, que

L'homme se doit à l'homme, en tout rang, à tout âge :
Sur le riche orgueilleux, l'indigent a des droits ;
Le foible sur le fort, l'imprudent sur le sage ;
Les sujets sur les rois.

Ode sur les devoirs de la Société, de Thomas.

FIN.